

M. MURPHY: Dois-je comprendre, à ce que dit mon honorable ami, qu'il y a au budget un crédit de \$12,000 pour la révision des études et autres travaux se rattachant à l'entreprise du canal de la baie Georgienne.

M. MONK: Je demande le vote de ce crédit précisément dans le but de faire faire une révision soigneuse des estimations faites jusqu'à présent du coût de cet ouvrage, pour que nous soyons en mesure de présenter au Gouvernement quelque chose de plus certain quant aux frais de l'entreprise. Ces estimations sont quelque peu anciennes, et nous voulons les réviser.

M. MURPHY: N'y a-t-il pas un crédit supplémentaire de \$12,000?

M. MONK: Oui.

M. GRAHAM: Mon très honorable ami le premier ministre (M. Borden) a-t-il pensé à faire faire les travaux relatifs au canal sous la direction du ministère des chemins de fer et des Canaux, plutôt que par les soins du ministère des Travaux publics.

M. BORDEN: C'est là une question que nous n'avons pas étudiée.

M. MURPHY: Ce ne sera donc pas à tort si nous disons que ce crédit n'a pas pour objet des travaux qui se rattachent à la construction du canal de la baie Georgienne.

M. BORDEN: L'objet est celui qui est exprimé ici.

M. EMMERSON: Il serait difficile de penser qu'il en dût être autrement puisque le ministre dit lui-même que rien n'a été décidé quant à la construction du canal de la baie Georgienne, et qu'il y faudra de nouvelles recherches et de nouvelles études.

Dépenses de la commission internationale des pêcheries sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne frontrière, \$5,000.

M. BORDEN: L'imprimeur a omis de mentionner le chiffre de ce crédit, et je propose, en conséquence, d'insérer là celui de \$5,000.

M. GRAHAM: A propos, mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) a fait mettre aux Débats un relevé très important de l'exacte situation des affaires qui se rattachent à ce traité. Cet exposé est un peu long; le ministre l'a fait préparer à ma demande et l'a fait mettre aux Débats. Si quelques députés désirent prendre connaissance de ce que font les deux pays sous le régime du traité relatif aux pêcheries, ils trouveront cet exposé dans les Débats d'aujourd'hui.

(L'item ainsi modifié est adopté.)

M. MONK.

Gouvernement civil.—Allocation additionnelle à un secrétaire particulier, \$700.

M. LEMIEUX: Dans quel ministère est ce secrétaire particulier?

M. MONK: Au ministère des Travaux publics.

M. LEMIEUX: Combien de secrétaires particuliers le ministre a-t-il?

M. MONK: Je n'en ai qu'un.

M. LEMIEUX: Cependant, je vois deux item; un de \$700, et une autre somme, à l'item 462, de \$2,800. Ces deux sommes sont-elles pour le même secrétaire? Quel est le total payé à ce secrétaire particulier? Il semble y avoir quelque part une faute d'impression.

M. MONK: Les appointements sont de \$2,400, et rien de plus.

M. LEMIEUX: Depuis combien de temps ce secrétaire est-il dans l'administration?

M. MONK. Depuis que je suis ministre.

M. LEMIEUX: Sans vouloir critiquer la chose outre mesure, il me semble que, pour un secrétaire qui vient d'arriver, c'est là un gros traitement. Si le ministre allait quitter le département demain, ce nouvel employé resterait au ministère avec ce que je considère être des appointements très élevés. Quand je suis arrivé ici en 1896, le traitement d'un sous-ministre n'allait guère au-delà de \$3,000.

M. MONK: Je ne suis pas prêt pour le moment à engager une discussion sur ce point. Dans mon administration, un secrétaire particulier doit connaître les deux langues. J'ai en français une correspondance très volumineuse, et c'est là une qualité exceptionnelle.

Mon secrétaire connaît la sténographie également bien dans les deux langues et il écrit dans les deux langues avec une égale facilité. La tâche est extrêmement difficile; et il y faut des aptitudes spéciales. Le secrétaire commence de bonne heure et finit tard tous les jours, et il mérite chaque sou de cette somme.

M. EMMERSON: D'après les nouveaux arrangements, l'allocation de \$600 est supprimée.

M. BORDEN: Je ne le crois pas.

M. EMMERSON: Cela porterait donc les appointements du secrétaire particulier à \$3,000. Est-ce que les secrétaires particuliers ont aujourd'hui \$2,400, plus l'allocation ordinaire?

M. BORDEN: Il peut leur être accordé cette somme.